

À propos d'une approche médicojudiciaire des auteurs de violences intrafamiliales : l'expérience douaisienne

Pierre Le Runigo¹, Benoît Laurie¹, Caroline Allouchery¹, Guillaume Cnudde¹, Jacques Louvrier²

RÉSUMÉ

La politique de la juridiction de Douai, sous l'impulsion du procureur Luc Frémot, s'est construite entre 2003 et 2008 en associant une prise en compte judiciaire très précoce des phénomènes de violence dans la famille et une prise en charge thérapeutique intensive de l'auteur. Nous assurons depuis 2008 cette prise en charge, qui s'appuie sur des groupes hebdomadaires, co-animés par deux thérapeutes, se déroulant sur un minimum de 21 séances. La méthodologie des groupes est partagée avec les équipes d'Option au Québec, précurseurs en la matière, et Praxis, qui intervient sur l'ensemble de la Wallonie. Plus de 400 personnes ont été suivies depuis trois ans. Le cadre général est celui d'un réseau santé-justice solide et fortement structuré.

Mots clés : violence familiale, agresseur, prise en charge, obligation de soins, psychothérapie de groupe

ABSTRACT

Regarding a medicolegal approach of the authors to domestic violence: the Douai's experience. The policy of the jurisdiction of Douai, France, under the leadership of the attorney Luc Frémot, was built between 2003 and 2008 involving judicial complications, the very early phenomena of violence and an intensive therapeutic care of the author. We confirm that since 2008 this support, based on a weekly group, co-led by two therapists, has taken place over a minimum of 21 sessions. The group methodology is shared with the Option teams, Quebec, pioneers in this field, and Praxis, which covers the whole of Wallonia. Over 400 people were followed-up for three years. The general framework is that of a health-justice system, which is strong and highly structured.

Key words: domestic violence, perpetrator, treatment, compulsory treatment, group psychotherapy

¹ Psychologue clinicien, Le Cheval Bleu, 31, rue Roger-Salengro, 62160 Bully-lès-Mines, France

² Psychiatre des hôpitaux, Le Cheval Bleu, 31, rue Roger-Salengro, 62160 Bully-lès-Mines, France
<jlouvrier@nordnet.fr>

Tirés à part : J. Louvrier

RESUMEN

Sobre un enfoque médico-judicial de los autores de violencias intrafamiliares : la experiencia de Douai. La política de la jurisdicción de Douai, a impulsos del fiscal Luc Frémot, se ha construido entre 2003 y 2008 con una toma en cuenta judicial muy temprana de los fenómenos de violencia en la familia asociada a una atención terapéutica intensiva del autor. Llevamos desde el 2008 el encargo de esta atención que cuenta con grupos semanales, coanimados por dos terapeutas y con un desarrollo de 21 sesiones como mínimo. La metodología de los grupos queda compartida con los equipos de Option, en el Québec, pioneros en este asunto, y Praxis, que interviene sobre Wallonia en totalidad. Más de 400 personas han sido atendidas desde hace 3 años. El cuadro general es el de una red salud-justicia sólida y fuertemente estructurada.

Palabras claves : violencia familiar, agresor, atención, obligación de cuidados, psicoterapia de grupo

Introduction

Le Cheval Bleu est une association de santé mentale autonome, intervenant sur un territoire couvert par cinq secteurs de psychiatrie générale en menant essentiellement des actions en direction des personnes précaires et des patients désinsérés. Le Cheval Bleu est ainsi la base d'une équipe mobile psychiatrie précarité, d'un dispositif d'appartements associatifs, d'un club, d'actions diverses d'insertion et récemment d'un SAMSAH à orientation psychiatrique.

De ce fait, les professionnels travaillant sur le terrain sont amenés à rencontrer diverses situations marquées par la violence, dont notamment des situations de violences familiales. De ce constat a découlé l'idée d'imaginer une prise en charge spécifique pour les auteurs de violences conjugales et familiales.

Dans le même mouvement que les structures d'accueil et d'écoute des victimes de violence, Le Cheval Bleu axe son travail sur la protection de la famille et la sécurité de ses membres.

Initié par le procureur de la République de Douai, Luc Frémot et rapidement soutenu par le parquet de Béthune et les services d'application des peines, le projet de prise en charge des auteurs de violences familiales et conjugales a pu voir le jour début 2008.

Des conventions avec les tribunaux de grande instance de Douai et de Béthune et les maisons d'arrêt de Douai et de Béthune ont été signées afin d'optimiser la collaboration.

De plus, ce projet répondait à une lacune dans la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences intrafamiliales dans le cadre de la prévention de la récidive.

Sur le versant thérapeutique de l'activité, il nous faut faire face à une situation particulière. En effet, les personnes que nous recevons sont majoritairement orientées par la justice, que ce soit avant ou après un jugement. Nous devons alors faire face à des personnes qui ne sont pas dans une démarche de demande directe de soins. Il nous faut alors considérer que c'est le passage à l'acte transgressif qui constitue l'expression d'une souffrance et donc d'une éventuelle demande d'aide [7].

Dans ce cadre, le groupe de responsabilisation est désigné, par la majorité des bénéficiaires, comme le premier

lieu dans lequel la souffrance peut être entendue. La violence est désignée comme symptomatique et devient ainsi le point de départ de la reconnaissance d'un trouble [6]. Trouvant un lieu d'écoute dans ce cadre institutionnel particulier, les auteurs de violences intrafamiliales semblent davantage prêts à rompre leur isolement et à porter une demande de soutien.

En effet, la plupart des participants décrivent leur sphère familiale comme particulièrement isolée, sans aucune intervention d'une tierce personne susceptible de médier les conflits. L'intervention des forces de l'ordre puis de l'appareil judiciaire venant alors rompre cet isolement peut être le point de départ d'un travail de réflexion et d'élaboration.

Fonctionnement de l'institution

Partenariat avec la justice

Nous proposons un accompagnement spécifique par le biais d'un travail de groupe. Les personnes susceptibles de participer sont majoritairement orientées par la justice, soit dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou de contrôle judiciaire (en pré-sentenciel), soit dans le cadre de sursis avec mise à l'épreuve (en post-sentenciel). Nos partenaires médicosociaux peuvent également nous orienter des personnes, tout comme tout individu peut effectuer une demande spontanée.

En ce qui concerne la juridiction de Douai, les personnes qui appellent les forces de l'ordre pour dénoncer une conduite violente de la part de leur conjoint sont encouragées à déposer une plainte et non pas à simplement déposer une main courante. Le fait de violence est alors systématiquement communiqué au procureur qui décide le plus souvent d'un éloignement de l'auteur. L'auteur des faits de violences se trouve alors éloigné de son domicile dans un foyer Emmaüs s'il n'a pas d'autre solution d'hébergement (amis, famille, hôtel, par exemple). Le procureur décide aussi de plusieurs contraintes que l'auteur doit respecter dans le cadre d'un éventuel contrôle judiciaire. Les auteurs doivent prendre contact avec l'association Le Cheval Bleu pour au moins deux entretiens individuels.

Lorsqu'il s'agit de personnes ayant déjà été jugées et condamnées à un sursis avec mise à l'épreuve, les conseillers d'insertion et de probation, en lien avec les juges de l'application des peines, peuvent orienter les personnes qu'ils suivent vers les groupes thérapeutiques pour auteurs de violence intrafamiliales du Cheval Bleu. Il s'agit alors pour eux de faire respecter l'obligation ou l'injonction de soins qui a été prononcée envers les auteurs de violences intrafamiliales.

L'articulation du thérapeutique avec la justice est un projet commun ; il s'agit, au sein du groupe de responsabilisation, de passer d'une injonction de soin à une amorce de demande chez le sujet, qui devient alors patient.

Le cadre de la justice viendrait baliser le cadre des groupes où l'intervention judiciaire serait un tremplin pour l'intervention thérapeutique, où la demande s'en verrait portée par un tiers.

Nous disposons d'un dossier informatique partagé, réalisant un réseau d'échange d'informations avec nos partenaires sur la situation et l'évolution d'un participant au groupe, en accord avec celui-ci : le contenu de ce qui peut être évoqué reste évidemment de l'ordre du secret professionnel. Nous transmettons à nos partenaires, notamment aux professionnels de la justice des informations de fonctionnement et non de contenu, c'est-à-dire que nous leur disons si les personnes sont venues aux entretiens préliminaires, s'ils se sont engagés dans un groupe ou non et à la fin de la session, nous envoyons un bilan comprenant uniquement la motivation, le respect des règles constituant le cadre du groupe et l'implication dans le processus. En aucun cas, nous ne donnons des informations relatives à ce que les personnes ont pu évoquer lors des entretiens ni lors des séances de groupe. Nous nous engageons évidemment à signaler toute révélation du fait qu'une personne puisse être mise en danger si nous en sommes informés lors d'une séance.

Il semble également intéressant de préciser que nous intervenons aussi au sein de la maison d'arrêt de Douai sur demande spontanée des participants.

Le travail avec les auteurs de violences intrafamiliales

Comme nous l'avons abordé plus haut, nous devons rencontrer et accompagner des personnes qui pour la majorité ne le souhaitent pas. Il s'agit donc pour nous de travailler avec des personnes en non-demande.

Selon Broué et Gévremont, « la demande d'aide est paradoxale, puisqu'il s'agit d'une aide contrainte. En effet, c'est un tiers qui enjoint l'individu à participer à une psychothérapie de groupe pour conjoints violents et lui rappelle que son cheminement sera pris en considération. Il est ainsi demandé à l'individu de changer ses comportements, attitudes et croyances à l'égard de la violence conjugale et familiale. Par conséquent, les "référénts" font une demande

au conjoint violent qui pourrait curieusement se formuler : nous voulons que vous vouliez changer. Les "référénts" font aussi une demande du même type aux psychothérapeutes : nous voulons que le conjoint violent change et que vous vouliez l'aider à résoudre le problème que nous affirmons qu'il a » [2].

L'enjeu de la demande consiste donc, préalablement, à favoriser une réappropriation de la demande d'aide et de changement par l'auteur de violences.

Ces personnes ont l'habitude de dire lors des entretiens qu'ils n'ont pas besoin d'aide et qu'ils ne veulent surtout pas revenir sur le passé parce que c'est assez difficile pour eux comme ça. Nous considérons alors que derrière l'acte de violence, il y a un sujet souffrant [9]. Nous prenons le passage à l'acte comme l'expression d'une souffrance, d'un mal-être ou d'une difficulté dans la relation de couple ou au sein de la famille. L'acte de violence vient alors représenter une souffrance envisagée comme un symptôme.

Le groupe comme levier thérapeutique

Le cadre particulier que suppose la dynamique de groupe, notamment le respect de la parole des autres peut être une difficulté à l'entrée en groupe [1]. Cette même difficulté, selon leurs dires, serait vécue dans le milieu familial : ne pas se sentir écouté et ne pas écouter les autres. L'expérience du groupe semble faire traitement chez la plupart des participants qui se réapproprient son cadre.

La majorité des participants affirment poursuivre le processus de verbalisation engagé dans le groupe auprès des membres de leur famille (notamment au parloir pour ceux qui sont incarcérés). L'amélioration des échanges verbaux au sein de la sphère familiale est désignée comme un élément majeur dans la diminution des conflits. En passer par le verbe éviterait d'en passer par l'acte [4].

En d'autres termes, le travail de groupe et le cadre qu'il suppose permettent dans une certaine mesure de restaurer l'empathie chez ces personnes [3]. Cela permet donc d'introduire l'autre dans leur imaginaire et de pouvoir prendre en considération, par ailleurs son existence en tant que sujet à part entière et de l'effet du comportement de l'auteur sur la victime. Nous les invitons d'ailleurs lors des séances de groupe à essayer de se mettre à la place des autres participants ainsi que des victimes directes et indirectes des actes de violence qu'ils ont commis.

Le cadre du groupe permet aussi une diminution du sentiment d'isolement dans le fait d'avoir été un jour auteur de violences intrafamiliales. Il apparaît aussi que le sentiment d'être jugé est amoindri du fait que tous les participants se reconnaissent en tant qu'auteurs de violences intrafamiliales.

De plus, ce cadre particulier permet que les personnes parlent moins que s'ils étaient en consultation individuelle. Cela implique moins de pression relationnelle et la possibilité de parler et d'élaborer par procuration. Il devient

aussi possible d'envisager des réflexions amenées par les autres auxquelles certaines personnes n'auraient pas pensé seules.

La reconnaissance de la souffrance chez les participants

À travers les entretiens préliminaires (que nous décrivons plus loin) et l'entité que représente le groupe, les personnes peuvent se rendre compte qu'un tiers peut entendre le fait qu'ils soient souffrants. En effet, une difficulté pour cette population semble résider dans la capacité à se dire en souffrance. Les auteurs de violences intrafamiliales parlent fréquemment de fierté et se focalisent plus volontiers sur la souffrance que leur acte a pu provoquer chez la victime et non chez eux. Cela permet aussi d'insuffler de l'altérité en passant par la reconnaissance de leur souffrance propre pour envisager celle que les autres peuvent ressentir [8].

Le groupe permet également aux participants de verbaliser leur histoire et de se l'approprier. Ils se retrouvent à dire des choses sur eux et à entendre des choses à propos des autres.

Description des groupes

Les entretiens d'accueil et d'évaluation

Chaque personne est vue à au moins deux entretiens préliminaires. Il s'agit pour nous de faire connaissance avec leur histoire familiale et leur vécu de violence. Lors de ces entretiens, nous nous focalisons sur le récit de la scène de violence et sur la souffrance qu'elle a pu engendrer chez eux ainsi que chez les victimes. Nous essayons aussi de faire l'état des lieux de leur cellule familiale et du moment où ils se sont trouvés en contact avec la violence pour la première fois. Cela nous permettrait de créer une alliance thérapeutique avec les personnes. En effet, dès les *Études sur l'hystérie* avec Breuer [5], Freud mentionne le « besoin d'avoir la collaboration du patient avec la thérapie ». Nous insistons ensuite sur la confidentialité de ce qui se dit lors des entretiens malgré l'arrière plan judiciaire qui motive la rencontre.

Ces entretiens ont aussi une visée évaluative. Nous prenons le temps de vérifier que nous avons à faire à des personnes qui pourront faire face à la situation de groupe. Nous essayons de repérer si les personnes que nous rencontrons ne présentent pas de pathologies mentales qui pourraient empêcher le travail de groupe comme des traits paranoïaques trop prononcés, des traits pervers ou encore une trop grande déficience intellectuelle qui ne permettrait pas la compréhension de ce qui pourrait être abordé au sein du groupe.

Nous évaluons aussi la motivation des personnes à entrer dans le dispositif de soin que nous leur proposons lors du deuxième ou du troisième entretien. Il s'agit ici de repérer

ce que les personnes souhaitent changer dans leur mode relationnel.

Nous mettons l'accent sur la situation de groupe à laquelle ils vont être confrontés pour diminuer la peur de l'inconnu qu'ils peuvent ressentir. Nous nous appuyons sur un contrat dans lequel le cadre de travail est clairement précisé, notamment en ce qui concerne la confidentialité malgré l'arrière-plan judiciaire, le non-jugement des propos tenus et le respect des autres.

Des groupes ouverts

Les groupes sont dits ouverts, c'est-à-dire qu'il y a des entrées et des sorties constantes de participants. Lors de l'arrivée d'un nouveau participant, les autres membres du groupe n'en sont pas tous au même nombre de séances. Cela permet que les plus « anciens » puissent accueillir au mieux les « nouveaux » en leur expliquant comment s'est passé leur première séance, dans quel état de stress ou de peur ils pouvaient être juste avant. Ils peuvent aussi dire après combien de temps ils ont pu se sentir à l'aise et en confiance dans le groupe. Ils expliquent enfin ce que leur venue au groupe chaque semaine a pu leur apporter jusque-là.

Le fait que les groupes soient ouverts, c'est-à-dire qu'il y ait des entrées et des sorties régulièrement permet que les anciens puissent insuffler une dynamique de verbalisation et que les nouveaux participants se sentent plus rapidement acteur de leur demande d'aide. Cela favorise aussi le travail d'élaboration chez les nouveaux arrivants ; les anciens agissant en quelque sorte comme locomotive au sein du groupe.

21 séances

Inspiré par l'expérience d'Option, une association canadienne qui assure la prise en charge en groupe des auteurs de violences intrafamiliales depuis plus de 20 ans, chaque session se déroule invariablement sur 21 séances hebdomadaires par participant. La prise en charge dure environ six mois pour chaque participant. Nous nous sommes aperçu qu'il s'agit là du temps nécessaire pour que la demande puisse être formalisée et que les personnes se l'approprient. Il s'agit pour nous que les personnes deviennent sujets de leur démarche et qu'ils puissent poursuivre leur réflexion après leur passage dans le groupe. Nous avons remarqué aussi que ce temps est nécessaire pour que le processus de responsabilisation se mette en place. Nous entendons par là que les individus puissent se sentir responsables de ce qu'ils peuvent ressentir et agir dans leur quotidien.

Ce qui est travaillé dans le groupe

L'objectif principal de la prise en charge est d'assurer la sécurité des membres de la famille face à la problématique des violences ainsi que la sécurité de l'auteur.

Dans les groupes, nous travaillons à la restauration de l'empathie [3], c'est-à-dire de pouvoir considérer que l'autre peut être en souffrance, qu'il s'agisse des autres participants du groupe qui souffrent de leur violence et de leur position d'auteur et bien évidemment le ressenti des victimes directes et indirectes des faits de violences qui ont été dénoncés par l'interpellation des forces de police.

Nous travaillons aussi autour des représentations de la violence inscrites dans l'histoire personnelle de chaque personne. Il peut s'agir là de violence vécue en tant qu'enfant et de violence agie à l'âge adulte. Ce travail s'effectue en partie par la position que chaque participant peut prendre dans le groupe ainsi que par le contenu de ce qui est dévoilé lors des séances.

Le travail de responsabilisation accompagne le participant à devenir « sujet », s'appropriant le symptôme de la violence qui a émergé chez lui.

La reconnaissance du vécu des victimes directes et indirectes semble faire levier dans le travail de réflexion et prendre conscience de l'impact de leurs actes violents.

Une fois que le patient a reconnu une violence chez lui et/ou la souffrance occasionnée par ses actes, il émerge en tant que sujet. Une remise en question de ses propres représentations est alors envisageable.

Conclusion

Notre action s'inscrit donc dans une demande répondant à une lacune dans la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales. Nous nous inscrivons dans le cadre de la prévention de la récidive et de la mise en sécurité des personnes exposées à la violence intrafamiliale, y compris les auteurs eux-mêmes.

Nous avons construit avec la justice un partenariat solide permettant d'essayer de passer de l'obligation de soin à

une demande manifeste d'aide. Il s'agit là pour nous de pouvoir permettre aux personnes de se reconnaître comme souffrants et de pouvoir faire face aux représentations qu'ils ont de la violence et de la famille.

Le format de travail que nous avons adopté s'appuie sur l'expérience d'une association canadienne de plus de 20 ans dans ce domaine précis. Cela correspond de plus à une prise en charge à mi-chemin entre une thérapie au long cours et une thérapie brève. Cela dit, notre action a pour but de favoriser la prise de conscience de la souffrance et faire émerger une demande d'aide qui pourra éventuellement continuer à être travaillée en consultation individuelle.

À ce jour, nous avons pris en charge environ 400 personnes dans nos groupes.

Conflits d'intérêts : non renseigné par les auteurs.

Références

1. Bion WR. *Recherches sur les petits groupes*. Paris : PUF, 1965.
2. Broué J, Gévremont C. *Blessures d'amour*. Montréal : Option, 2002 (publié à compte d'auteur).
3. Faure J, Girardet C. *L'Empathie, le pouvoir de l'accueil : au cœur de la communication non violente*. Paris : Jouvence, 2003.
4. Freud S. « Le cas Dora ». In : *Cinq psychanalyses*. Paris : PUF, 1954.
5. Freud S, Breuer J. *Études sur l'hystérie*. Paris : PUF, 1957.
6. Heim C. *Voir et agir : responsabilités des professionnels de la santé en matière de violences à l'égard des femmes*. Genève : Médecine et Hygiène, 2003.
7. Lacan J. *Écrits*. Paris : Seuil, 1966.
8. Trappeniers E, Boyer A. *Cause toujours ! À quoi on obéit quand on désobéit*. Paris : Seuil, 2003.
9. Winnicott D. *Agressivité, culpabilité et réparation*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1984.